

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le jeudi seize décembre à 19^h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire. La séance a lieu en public mais avec une jauge de 10 personnes maximum, conformément à la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 actant le retour des mesures dérogatoires pour les assemblées délibérantes dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19.

Secrétaire de séance : Jean-Yves QUÉLENNEC.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN (à partir de 19^h20 – Point 3), Jean-Yves QUÉLENNEC, Muriel HUBERT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Nathalie LE DÉVÉHAT (à partir de 19^h17 – Point 3), Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Caroline GAVARD.

Excusés : Florence HUGUENIN (pouv. à David MAURUGEON jusqu'à 19^h20), Nathalie LE DÉVÉHAT (jusqu'à 19^h17), Jérôme MARQUET (pouv. à Laurent PRIZÉ), Nadia MEZIANI, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS, Cannelle ROBIN.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents le compte rendu de la séance du jeudi 25 novembre 2021.

1 - MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE DEVENU VACANT ET DÉTERMINATION DU RANG DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18).

Suite à la démission de ses fonctions de 6^e adjointe de Muriel HUBERT, le Conseil Municipal décide de maintenir le poste d'adjoint au maire devenu vacant et précise que le nouvel adjoint au maire prendra place au même rang que l'élu qui occupait le poste devenu vacant, soit le 6^e rang,

2 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

(Contre : 0 / Bulletin blanc : 1 / Pour : 17).

Compte tenu de la démission de Madame Anne BERTHELÉ et en application des articles R. 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal a procédé à une nouvelle élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Ont été élus les 5 conseillers municipaux ci-dessous qui siégeront comme membres élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S., jusqu'à la fin du mandat :

- Florence HUGUENIN
- David MAURUGEON
- Isabelle LOMMERT
- Anne-Sophie DESMOTS
- Nadia MEZIANI

3 - ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

(Contre : 0 / Bulletins Blancs : 3 / Pour : 16).

Suite à la démission de ses fonctions de 6^e adjointe de Muriel HUBERT, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du 6^e adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Nathalie LE DÉVÉHAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 6^e adjointe et a été immédiatement installée.

DÉLÉGATIONS DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS – NOUVELLE RÉPARTITION DES MISSIONS

Suite de la démission de Madame Anne BERTHELÉ – conseillère municipale déléguée et de la démission de ses fonctions d'adjointe de Madame Muriel HUBERT, Monsieur le Maire informe qu'il donne délégations à deux conseillers municipaux, à savoir :

- Bertrand GUITTON : Enfance
- Anne-Sophie DESMOTS : Biodiversité – Espaces naturels

4 - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

(Contre : 0 / Abstentions : 2 – Muriel HUBERT et Delphine COËTMEUR / Pour : 17).

A la suite de la nouvelle répartition des missions et conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de fixer la nouvelle répartition des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée, comme suit :

- Maire : 48,10 % ;
- 6 adjoints : 15,30 % ;
- 1 conseiller municipal délégué : 10 % ;
- 3 conseillers municipaux délégués : 4 % ;
- 5 conseillers municipaux délégués : 1,70 % ;

Cette nouvelle répartition des indemnités sera effective à compter du 17 décembre 2021.

5 - CRÉATION ET COMPOSITION D'UNE NOUVELLE COMMISSION MUNICIPALE "RESSOURCES HUMAINES"

(Contre : 0 / Abstention : 1 – Muriel HUBERT / Pour : 18).

Le Conseil Municipal valide la création d'une nouvelle commission municipale "Ressources humaines" et sa composition telle que définie ci-dessous :

- Hervé LHERMITTE
- Sébastien MOIZAN
- Le Directeur Général des Services
- Le Responsable des Ressources Humaines

Il est rappelé que le Maire est Président de droit de toutes les commissions municipales.

6 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE "ENFANCE – JEUNESSE"

(Contre : 0 / Abstention : 1 – Muriel HUBERT / Pour : 18).

Le Conseil Municipal valide la nouvelle composition de la commission municipale "Enfance - Jeunesse" telle que définie ci-dessous :

- Delphine COËTMEUR - Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse
- Bertrand GUITTON - Conseiller municipal délégué à l'Enfance
- Hervé LHERMITTE- adjoint délégué aux Ressources Humaines
- Aurélie de la MOTTE ROUGE
- Léonce GUIÉNO
- Anne-Sophie DESMOTS

7 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE "RESTAURANT MUNICIPAL"

(Contre : 0 / Abstention : 1 – Muriel HUBERT / Pour : 18).

Le Conseil Municipal valide la nouvelle composition de la commission municipale "Restaurant municipal" telle que définie ci-dessous :

- Delphine COËTMEUR - Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse
- Bertrand GUITTON - Conseiller municipal délégué à l'Enfance

8 - CHARTE POUR LA PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Le Conseil Municipal adopte la charte d'utilisation Facebook à destination des agents et des élus qui sera communiquée à chaque agent de la collectivité et à chaque membre du Conseil Municipal.

La charte sera annexée au règlement intérieur des agents de la commune de MONTGERMONT.

9 - CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 19).

Conformément à l'article 256B du Code Général des Impôts, la vente d'électricité étant soumise de plein droit à la TVA, le Conseil Municipal décide de créer un budget annexe "Panneaux photovoltaïques" pour les panneaux photovoltaïques qui sont installés sur le restaurant municipal rue du Manoir et le Pôle Enfance Jeunesse "La Ruche" rue des Courtines qui produisent de l'électricité qui est revendue à EDF Obligation d'Achat.

10 - INFORMATIONS

Cérémonie de vœux à la population

Affiché le : 20/12/2021

Retiré le :

MONTGERMONT, le 17 décembre 2021

**Le Maire,
Laurent PRIZÉ**

